

Impôts - Solutions

Kit d'exercices - Facile

Tâche 1

Qui peut prélever des impôts en Suisse ?

SOLUTION :

La Confédération, les cantons et les communes. La Confédération et les cantons possèdent une souveraineté fiscale originelle, les communes une souveraineté fiscale déléguée. Les communes ne peuvent donc prélever que les impôts pour lesquels elles sont habilitées par le canton.

Tâche 2

Quel est le principe qui régit les relations entre la Confédération et les cantons.

SOLUTION :

"Les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la Constitution fédérale ; ils exercent tous les droits qui ne sont pas délégués à la Confédération". Art. 3 Cst.

Tâche 3

Pourquoi prélève-t-on des impôts ?

SOLUTION :

Pour que la Confédération, les cantons et les communes puissent couvrir leurs dépenses, ils doivent générer des recettes. Ils génèrent ces recettes par le biais de différents impôts et taxes.

Tâche 4

Quels sont les impôts prélevés simultanément par la Confédération et les cantons ?

SOLUTION :

Impôts sur le revenu et sur les bénéfices

Tâche 5

Quels sont les impôts directs que la Confédération peut prélever ?

SOLUTION :

Impôts sur le revenu et sur les bénéfices

Kit d'exercices - Moyen

Tâche 6

Quelle est la différence entre les impôts directs et indirects ?

SOLUTION :

Impôts directs : Les impôts pour lesquels l'objet de l'impôt constitue également la base de calcul. Il s'agit par exemple de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Impôts indirects : Impôts pour lesquels l'objet de l'impôt et la base de calcul sont différents. Il s'agit par exemple de la TVA, pour laquelle l'objet de l'impôt est la fourniture de prestations (à titre onéreux), mais la taxe est calculée sur la base de la rémunération.

Tâche 7

Quelle est la différence entre une personne physique et une personne morale ?

SOLUTION :

Personne physique : L'individu en tant que détenteur de droits et de devoirs.

Personne morale : Les associations de personnes jouissant d'une autonomie juridique reconnue, par exemple les sociétés anonymes (SA), les sociétés à responsabilité limitée (Sàrl), les coopératives et les fondations.

Tâche 8

Quels sont les domaines de compétence habituels des communes ?

SOLUTION :

Par exemple, pour l'enseignement et les services sociaux, l'approvisionnement en énergie, l'aménagement local et la gestion des déchets.

Tâche 9

Quelles sont les deux manières habituelles dont les communes prélèvent des impôts ?

SOLUTION :

Les communes prélèvent typiquement un supplément sur les impôts cantonaux ou participent au produit des impôts cantonaux. Mais il existe aussi des exceptions. Par exemple, la ville de Bâle ne prélève pas d'impôt communal, car la commune n'a pas le droit de prélever des impôts.

Kit d'exercices - Difficile

Tâche 10

Fais des recherches sur Internet : Qu'est-ce que la TVA et quel est le taux de TVA en Suisse ?

SOLUTION :

La TVA est un impôt sur la consommation. La Confédération prélève une taxe sur la valeur ajoutée lors de l'achat de produits et de services, qui est supportée par le consommateur. Le taux normal de la TVA est de 7,7 %. Il existe en outre des taux réduits : 3,7 % pour l'hôtellerie et 2,5 % pour les journaux, par exemple. Suite à la votation du 25 septembre 2022, le taux normal de TVA sera relevé à 8,1 %, le taux spécial pour l'hébergement passera à 3,8 % et le taux réduit sera désormais de 2.6 %. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2024.

Tâche 11

Fais des recherches sur Internet : Qu'entend-on par droit de timbre et quand a-t-il été introduit ?

SOLUTION :

Le droit de timbre est aujourd'hui un terme générique désignant le droit d'émission sur l'émission de titres, le droit de négociation sur le commerce de titres et le droit de timbre d'assurance sur les primes d'assurance. Les droits de timbre sont connus dans les cantons depuis 1798. Suite à la Première Guerre mondiale, la compétence de percevoir le droit de timbre a été transférée à la Confédération.

Tâche 12

Fais des recherches sur Internet : Qu'est-ce qui a conduit les cantons à prélever de nouveaux impôts après la création de l'État fédéral en 1848 ? Quels nouveaux impôts ont été introduits ?

SOLUTION :

Avec la création de l'État fédéral en 1848, le système fiscal a été réorganisé. Dans ce cadre, la Confédération a obtenu une souveraineté douanière qui était auparavant du ressort des cantons. Cela a notamment eu pour conséquence que les cantons ont dû trouver de nouvelles sources d'imposition. C'est ainsi qu'au fil du temps, des impôts sur la fortune et le revenu ont été introduits et ont acquis une position dominante.

